

[aller au menu](#) [aller au contenu](#) [accessibilité](#)

patrimoine.

patrimoine.orient.bzh
Archives et patrimoine, ville d'art et d'histoire

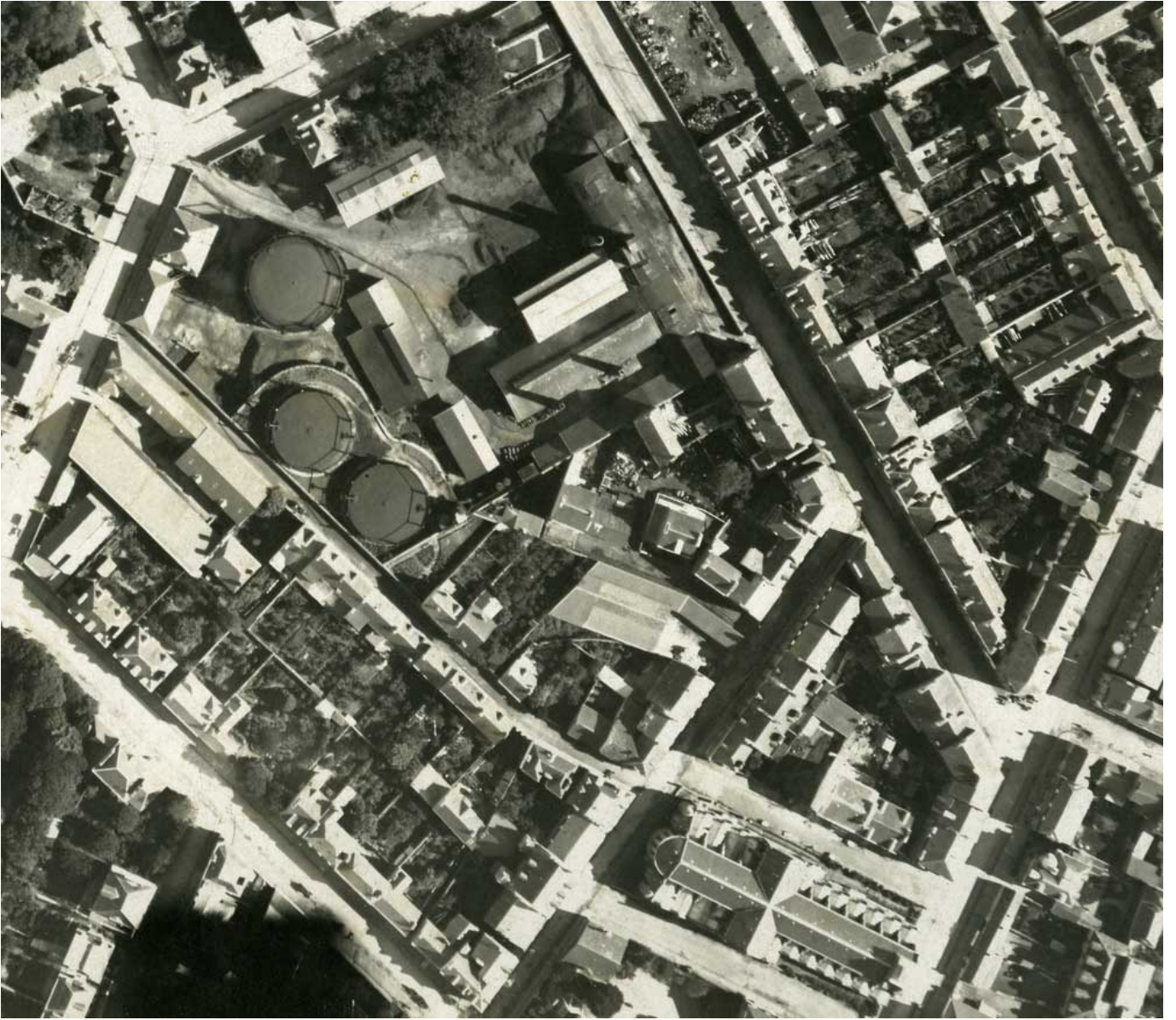
- [Facebook](#)
- [Instagram](#)

[Billetterie](#)

- [Recherche](#)
- [Anita Conti](#)
- [Expositions](#)
- [Histoire](#)
- [Archives en ligne](#)
- [Images en ligne](#)
- [Incontournables](#)
- [Billetterie](#)

1. [Accueil](#)
2. [Histoire](#)
3. [Architecture](#)
4. [Etablissements commerciaux](#)
5. Usines à gaz

Usines à gaz





À la fin du XVIII^e siècle, l'éclairage des villes est un symbole de prestige, de sécurité et d'urbanisme réussi.

En mai 1844, un projet d'usine à gaz privée, qui a essentiellement pour objet la fourniture du gaz à la consommation des particuliers, propose au conseil municipal d'également éclairer la voie publique en contrepartie d'un privilège exclusif d'exploitation, la concession d'un terrain et l'affranchissement des droits d'octrois d'entrée pour leurs houilles et produits divers. Après plusieurs propositions de divers entrepreneurs, la ville prend la décision le 8 janvier 1845 d'utiliser l'éclairage au gaz pour la ville.

Le 7 février 1846, le plan des canalisations pour le gaz et de pose des lanternes dans l'intra et l'extra-muros (171 becs au lieu des 160 prévus) est présenté au conseil municipal. Au final, il est décidé qu'il n'y aura que 169 becs qui seront éclairés pendant 273 632 heures 25 minutes par an. Après étude, le 13 avril 1846, le système d'éclairage au gaz est retenu pour l'intérieur du théâtre municipal du cours de La Bôle.

La première usine à gaz, appelée usine à gaz de Kerentrech, est installée au Manio (village du lieu-dit de Keryado en Ploemeur). Le chemin qui y donne accès est alors dénommé rue du Vieux Gaz (actuelle rue Jean-Marie Toulliou). Le choix d'installer l'usine à cet endroit a été déterminé par le fait qu'une construction en dehors de la ville, permet de se soustraire au paiement de l'octroi sur la houille. Lors de la rédaction du traité, la direction de l'usine obtient même l'immunité et l'exonération des taxes d'octroi si l'usine venait à être reconstruite dans l'enceinte de la commune de Lorient.

Le 30 juillet 1847, l'administration de l'usine à gaz est autorisée à commencer les travaux d'installation de neuf lanternes pour les rues de l'Enclos du Port, de la Cale Ory et de la Corderie. Le 15 janvier 1848, les travaux de canalisation et d'installations nécessaires à l'éclairage de ces rues sont terminés et le directeur de l'usine réclame alors le paiement pour la fourniture des lanternes. Bien que deux ans après son ouverture, l'usine ait fait faillite, son activité est relancée. Si les premiers travaux dans la ville, qui avaient été exécutés par la compagnie d'éclairage, notamment ceux de pavage, ont été à la charge de la municipalité, le 12 mai 1851, il est décidé qu'à l'avenir, l'usine à gaz paiera un abonnement pour anticiper les travaux de réparations de pavage nécessités par la pose des conduites de gaz.

À partir de 1860, l'usine à gaz fabrique de la chaux à partir de galets madréporeux (madrépores : animaux marins à squelette calcaire présents dans les mers chaudes et formant les récifs coralliens). Ce produit était vendu en barrique (3,50 franc) et servait notamment d'engrais pour la terre. En 1862, le traité passé avec la ville est modifié et renégocié en prévision de l'expiration du traité en 1864. Le nouveau traité à appliquer est approuvé le 6 janvier 1863 avec une expiration prévue en 1882. En 1865, la rue de la Patrie est pourvue de grosses conduites de gaz en prévision de l'éclairage de La Nouvelle-Ville.

À partir de 1871, la gestion de la Compagnie du gaz préoccupe le conseil municipal, notamment sur le contrôle du service lié aux coupures et au futur éclairage de La Nouvelle-Ville. Au début de l'année 1872, le directeur de l'usine commence des travaux destinés à tripler la production. Le 22 novembre 1872, Lorient subit une tempête qui cause une grave avarie dans les travaux de raccordements provisoires. Les gazomètres se trouvent alors entièrement vidés, ce qui entraîne à 21h00 l'extinction complète de l'éclairage de la ville. En février 1874, le quartier de la Nouvelle-Ville n'est toujours pas doté de l'éclairage public.

Le 13 février 1875, une nouvelle taxe est mise en place. Les tombereaux de l'usine passant continuellement par la rue Saint-Vincent et dégradant considérablement la chaussée, une subvention spéciale est demandée au directeur pour l'année en cours et est reconduite pour les années à venir. En décembre 1875, après un procès avec l'usine de Kerentrech qu'elle a perdu, la ville prévoit, avant l'expiration de l'ancien marché de concession d'éclairage, un nouveau cahier des charges. Elle prend la décision de privilégier les projets qui installeraient l'usine à proximité de la ville et elle est persuadée que la Nouvelle-Ville, par sa proximité avec le bassin à flot, sera retenue par la compagnie future.

Cinq projets sont présentés avec un engagement de la part de la Ville d'un monopole pour une durée de 50 ans. Le 13 mai 1880, le conseil approuve définitivement le cahier des charges du nouveau traité du gaz et attribue le marché à la *Société du Gaz de Lorient* qui

installe une nouvelle usine. Le 5 mai 1880, si le conseil regrette de ne pas avoir étudié simultanément l'éclairage au gaz et la lumière électrique, il se félicite d'avoir prévu au cahier des charges que l'usine adjudicataire soit tenue de modifier ses installations si l'électricité ou de nouvelles évolutions technologiques venaient à être mis en usage.

Le 21 octobre 1880, le conseil municipal nomme une commission de trois membres pour le suivi des travaux de construction de l'Usine à gaz à la Nouvelle-Ville. Afin de préparer l'alimentation de la ville, le vote d'un crédit de 16 000 francs a lieu le 17 août 1881 pour les travaux de canalisations à entreprendre pour les conduites d'eau et de gaz dans le quartier de la Nouvelle-Ville. Le 19 janvier 1882, un nouveau crédit de 1000 francs est voté pour installer l'éclairage au gaz dans les écoles de Merville notamment pour les cours pour adultes.

Le 1^{er} septembre 1882, l'Usine à gaz de La Nouvelle-Ville ouvre et remplace celle de Kerentrech. Elle est dirigée par Émile de Bernardière, né en 1847, alors domicilié dans les listes électorales, aux 11 et 13 rue Duguay-Trouin. Première cliente du charbon importé, grâce au monopole de l'éclairage public de la ville, l'Usine à gaz de La Nouvelle-Ville brûle du coke jour et nuit. L'intérêt pour la ville d'avoir permis l'installation de l'usine dans ce quartier, est que l'introduction du gaz et sa consommation rapportent à la caisse municipale par le paiement des droits d'octrois.

Le 17 juillet 1897, le maire reconnaît l'existence légale de la *Société Anonyme du Gaz* qui s'engage à poser 400 mètres de canalisations chaque année à partir de 1897 jusqu'à atteindre 20 000 mètres

Les 30 novembre, 1^{er} et 2 décembre 1903, des essais sur le faible pouvoir éclairant du gaz pour l'éclairage public ont lieu. À partir du 1^{er} septembre 1932, l'activité s'intensifie, la *Compagnie industrielle d'éclairage* produisant et distribuant le gaz dans toute la région lorienne.

L'usine occupait un grand espace de 200 sur 100 mètres, clos par un haut mur entre les rues du Gaz (actuelle rue Raymond Pitet), Duguay-Trouin et Sainte-Marie (actuelle rue Lesage). Le site était dominé par deux hautes cheminées et trois gazomètres. Le baron d'Espalunges, deuxième directeur de l'usine, remanie et modernise continuellement l'usine. En 1932, Roger Briand lui succède. Il reste en poste jusqu'à la fermeture de l'usine en 1947, devenue sans utilité depuis l'arrivée du gaz de Lacq via Nantes. En 1942, un abri en béton armé pour protéger le personnel de l'usine, est construit à côté des bâtiments abritant les bureaux. En 1946, les gazomètres, les bureaux, l'atelier et les magasins sont remis en état afin de pouvoir fournir du gaz à la population. Vers 1950, une citerne, construite en 1934-1935 par l'entreprise Fasola, fournissant les ponts et chaussées en goudron, est transformée par les services techniques de la Ville en lavoir. Situé en face du restaurant *Aux Korrigans*, en bordure de la rue du Gaz.

Le 12 décembre 1959, le conseil municipal se prononce pour installer une école primaire à l'emplacement de l'usine. Le dernier des trois gazomètres (6 000 m³) est démoli au début de l'année 1963 (cet emplacement laisse place aux locaux annexes du groupe scolaire de La Nouvelle-Ville). Dans le projet, deux bâtiments sont prévus : un pour les filles et un pour les garçons. Avec la mise en place de la mixité dans les écoles, un seul bâtiment est affecté à

l'école primaire, le deuxième devenant une école maternelle.



Horaires d'ouverture des Archives

Hôtel Gabriel

**La salle de lecture des Archives municipales est ouverte, sur rendez-vous uniquement, du mardi au jeudi après-midi, de 14h à 17h.
02 97 02 23 29 - archives@lorient.bzh**

[Contacter le Patrimoine](#)

[Contacter les Archives municipales](#)

Kiosque



© 2018 - Site officiel des Archives et du patrimoine de la Ville de Lorient

- [Plan du site](#)
- [Données personnelles](#)
- [Mentions légales](#)
- [Contact](#)

- [Imprimer](#)

- [PDF](#)
- [Partager](#)
[Facebook](#)[Twitter](#)[Addthis](#)

[Retour en haut](#)